



La lettre Sepmoise n°7

juin 2024

1944-2024 : 80 ans de la libération

Hommage à celles et ceux qui se sont levés, sont venus nous libérer, ont souffert dans la population civile ou ont été victimes de la barbarie nazie !

Notre pays a rendez-vous avec son histoire, à travers le 80ème anniversaire des débarquements, de la libération de la France et de la Victoire au cours des années 2024-2025.



De nombreux évènements sont prévus dans l'ensemble du pays.

Parmi les initiatives, un appel est fait à tous les français de déposer aux archives publiques leurs documents personnels (récits, lettres et manuscrits) et les photographies ou films de cette période dont ils souhaitent s'assurer de la sauvegarde, afin de construire la mémoire nationale à partir des mémoires personnelles et familiales.

A Sepmes, nous vous invitons à pavoiser les maisons le jour de la fête nationale le 14 juillet.

Le pavoisement serait un signe visible dans l'espace public de l'hommage que tous les français doivent à celles et ceux qui ont risqué leur vie pour notre liberté, le retour de la démocratie et de la souveraineté républicaine.

Le cimetière se végétalise






L'opération de végétalisation du cimetière s'inscrit dans la continuité de valorisation paysagère du lieu.

Le projet est ainsi d'entretenir le cimetière sans pesticide en engazonnant les allées et en fleurissant les pieds de murs et entre-tombes.

La végétalisation est une vraie alternative au désherbage chimique et mécanique, elle permet notamment de

Notre commune s'engage



-  Favoriser la biodiversité
-  Préserver la santé des usagers et des agents
-  Préserver la qualité de l'eau
-  Réduire la chaleur
-  Embellir un lieu de mémoire

En quelques années, le cimetière évoluera pour devenir un lieu accueillant et respectueux de l'environnement, où il sera agréable de se recueillir.

D'ici là, des travaux sont nécessaires, ce qui nécessitera la fermeture temporaire du cimetière. Les dates de fermeture du cimetière seront communiquées ultérieurement par voie d'affichage.



Malheureusement avec la météo pluvieuse et l'arrêt de travail de l'un de nos agents techniques, les opérations de désherbage au biocontrôle sont reportées.

En attendant, chacun d'entre vous peut participer à l'entretien du cimetière en arrachant manuellement les herbes présentes.

Afin que ce projet soit une réussite, il est important que chacun d'entre nous applique les bons gestes d'entretien du cimetière dès à présent.

Aussi, les pots de fleurs et jardinières doivent être déposés sur les pierres tombales, rien ne doit être enterré en pleine terre.

A défaut, les pots, fleurs, plantes, non retirés des allées avant le 30 juin 2024 seront enlevés par les agents communaux conformément au règlement intérieur.

POUR LE BON ENTRETIEN DU CIMETIERE VEGETALISÉ

- VOS POTS DE FLEURS ET JARDINIÈRES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS SUR LES PIERRES TOMBALES. RIEN NE DOIT ÊTRE ENTERRÉ EN PLEINE TERRE
- LES DÉCHETS SONT JETÉS DANS LES BACS PRÉVUS A CET EFFET
- LES BIDONS UTILISÉS POUR L'ARROSAGE SONT REMIS A L'ENTRÉE DU CIMETIÈRE APRÈS USAGE
- L'ENTRETIEN DES PIERRES TOMBALES SE FAIT AVEC DU SAVON NOIR OU DU PRODUIT VAISSELLE. L'UTILISATION D'EAU DE JAVEL, DE VINAIGRE BLANC OU DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES EST PROSCRITE

Acquisition de l'ancien Café des Sports

Anticipant l'évolution des commerces du centre bourg, dans les années à venir, le conseil municipal a décidé de se porter acquéreur de l'ancien café des sports situé à proximité de la mairie et de l'église et de zones de stationnement.

Une étude dans le cadre de la labellisation « Village d'Avenir » devrait nous permettre d'affiner un projet autour d'un aménagement de commerces / services et logement sur les immeubles du café et de l'ancienne caserne des pompiers, et de rechercher des porteurs de projets.

Pour assurer le financement, un emprunt de 100 000 € sur 10 ans au taux fixe de 3,80 % a été réalisé auprès du Crédit Mutuel et l'acquisition officielle devrait intervenir dans le courant de l'été.



Recensement de la population

Le nouveau recensement de la commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Pour cela, des agents recenseurs se présenteront à votre domicile. Cette démarche permet de déterminer la population légale de la commune, de comprendre l'évolution démographique du territoire et d'ajuster l'action publique aux besoins de la commune. Le recensement est déclaratif et anonymisé. Il ne donne lieu à aucun contrôle administratif et fiscal. Toutes les données recueillies sont strictement confidentielles et chaque agent recenseur est tenu au secret professionnel. Vous les reconnaîtrez grâce à leur carte officielle.



Le recensement de la population sera associé exceptionnellement à une enquête familles visant à mieux connaître les modes de vie des familles d'aujourd'hui. (enfants résidant hors du logement, contacts des grands-parents avec leurs petits enfants...). Cette enquête, réalisée par l'INSEE depuis 1954, n'est conduite que tous les dix ans environ pour saisir les grandes évolutions de la société.

Chaque agent recenseur devra collecter sur chaque secteur géographique défini, les informations relatives à tous les logements et tous les habitants conformément à la méthodologie de l'INSEE. Ils vous accompagneront dans cette démarche.

Deux postes seront ouverts à toutes personnes disponibles et volontaires sur cette période. Si vous souhaitez candidater pour être agents recenseurs, vous pouvez d'ores et déjà envoyer votre candidature (CV et lettre de motivation) à la Mairie de Sepmes, par mail à secretariat@mairie-sepmes.fr ou par courrier.

